

Réf. :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Point 3 : augmentation du capital liée aux activités d'égouttage

1. EXPOSE DU DOSSIER

P.M.

2. RETROACTES

P.M.

3. RESSOURCES HUMAINES

P.M.

4. IMPACTS BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

P.M.

MOTIVATION

Vu les statuts de l'INASEP, notamment l'article 19 ;

Vu l'article 1523-14 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la compétence du Conseil d'administration ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

Considérant que la Direction générale a apporté toutes les explications et observations nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2025 approuvant l'augmentation du capital liée aux activités d'égouttage pour un montant de 1.153.125€ et leur libération au taux de 5% l'an soit 57.656€. La valeur totale étant ainsi portée à 27.965.410€ et l'annuité à 1.398.271€ et la demande aux communes concernées de souscrire et de libérer vis-à-vis d'INASEP les mêmes montants suivant le détail repris dans l'exposé du dossier ;

Vu les délibérations reçues ;

PROPOSITION DE DÉCISION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la souscription des parts égouttage de la SPGE pour un montant de 1.153.125€ et leur libération au taux de 5% l'an soit 57.656€. La valeur totale sera ainsi portée à 27.965.410€ et l'annuité à 1.398.271€.

Article 2 : de demander aux communes concernées de souscrire et de libérer vis-à-vis d'INASEP les mêmes montants suivant le détail repris ci-dessous :

<u>Objet</u>	<u>Montant des parts "G" à souscrire</u>
GEMBOUX-rue Haute Bise	502.158,00
ANDENNE-rue des Pipiers	69.925,00
GEDINNE-rue André Herman	28.884,00
ROCHEFORT-rue du Congo	100.735,00
PHILIPPEVILLE-rue des Orchidées à Mernelmont	69.349,00
HAMOIS-rue d'Alvaux	71.353,00
ASSESE-rue du Pourrain	22.226,00
NAMUR-Route de Spy	20.350,00
EGHEZEE-rue du Cognbeau et place de Boneffe	51.056,00
WALCOURT-rue d'Andenne	80.967,00
PROFONDEVILLE-rue Joseph Misson	95.175,00
YVOIR-rue Chestrée	40.946,00
TOTAL	1.153.125

Article 3 : de charger la Direction générale de l'exécution de la présente décision.